BBO#55:BBO 16/04/09 0:31 Page 1

Boulogne Billancourt

Oxygène

n°55 - avril-mai 2009
nouvelle formule - 2 €
N° ISSN 1251-8417
Commission paritaire 0710P11145

Question de moralité

par Xavier Duplat

Lire en page 2

AGGLO MODE D'EMPLOI

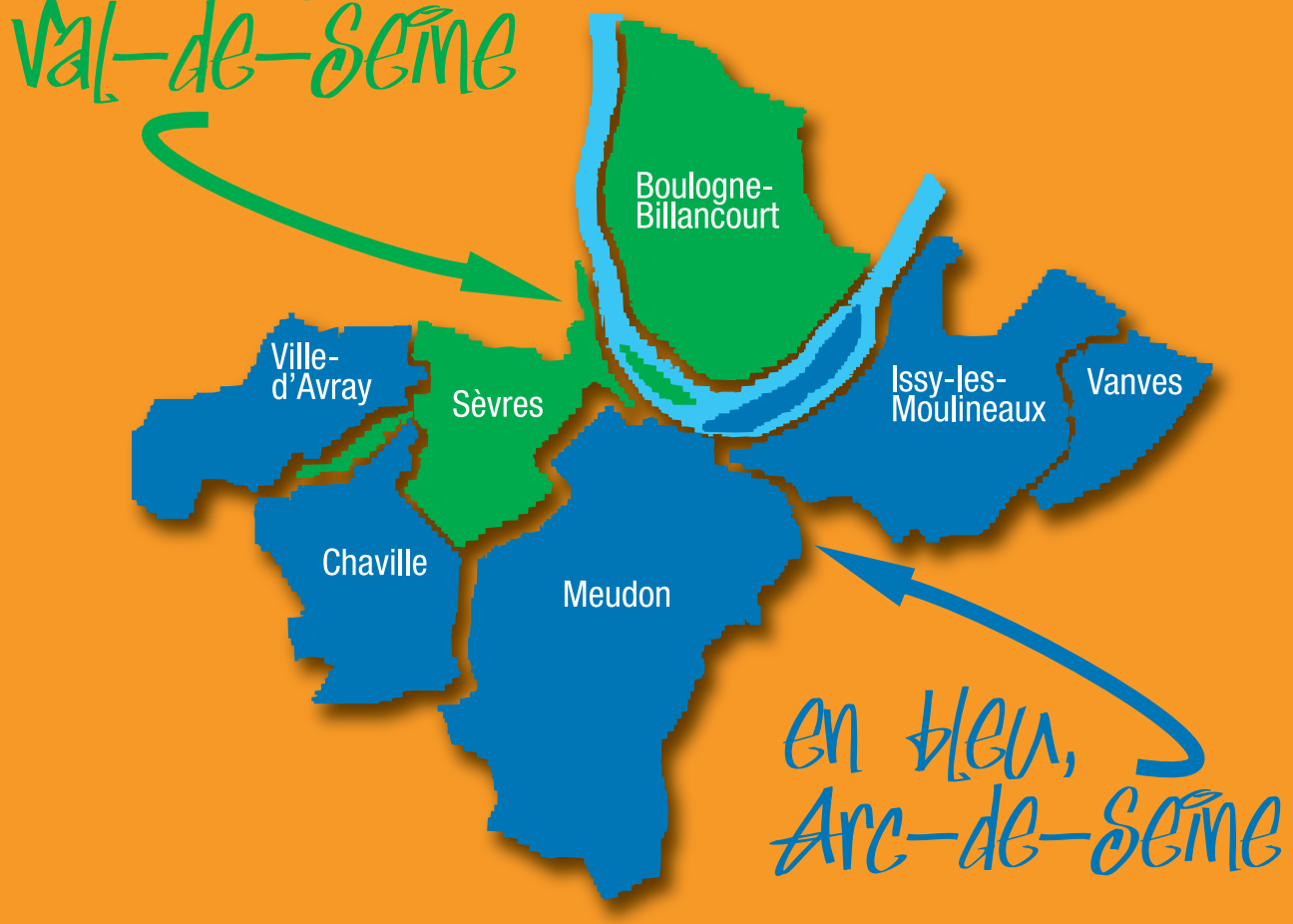

mars 2008 - mars 2009
A West Side Story : Boulogne-Billancourt

par Marie-Hélène Vouette Lire page 7

BBO#55:BBO 16/04/09 0:31 Page 2

Xavier Duplat
Secrétaire de section

Question de moralité

L'immoralité a été mise en avant par Michel Rocard, puis reprise par notre chef de l'Etat pour justifier la crise financière et économique que nous traversons. C'est parce que le capitalisme serait devenu immoral que tout irait si mal. Même si je n'ai rien contre les personnifications, je me permettrai un petit correctif : la moralité concerne l'homme politique, le banquier, le trader, le chef d'entreprise, vous et moi. Le capitalisme est coupable de sa dérèglementation progressive et acceptée ces dernières années qui a laissé la place à l'arbitraire humain et notamment l'immoralité de certains. Les évolutions techniques, en particulier les systèmes informatiques ont permis l'accélération des flux et la complexification des produits financiers. Ces outils ont ouvert le champ des possibles sans que les contrôles suivent la même dynamique. Or, dans nos actions, nous regardons notre propre intérêt, parfois même celui de notre famille voire celui de notre entreprise, mais plus rarement celui de notre nation, encore moins le bilan global mondial de nos actions. Si le champ des possibles s'élargit, il faut donc les cadrer dans le sens de l'intérêt général. C'est le rôle des politiques. Ils ont hier largement failli. Ils doivent faire mieux demain. Comment ?

Remonter la pente

Cette crise a été comparée à celle de 1929 à raison. Un avantage : les économistes ont rouvert leurs livres d'histoire. Ils ont compris que laisser les banques faire faillite obérait durablement l'avenir et ont poussé les états à agir rapidement pour l'éviter. Inconvénient : un certain sentiment d'impunité pour les artisans de la débâcle. Et on n'a pas encore atteint le fond du puit :

» il se creuse à mesure que la crise de l'immobilier s'aggrave.

» Les titrisations (ventes de créances) imbriquées entre banques, mises en place initialement pour répartir les risques représentant 20 fois le PIB mondial. Ces poupées gigognes financières rendent toute évaluation des dégâts délicate.

Alors que faire ? Pour le G20, l'urgence a été de panser les plaies du patient. Pour permettre de nouveau la circulation du crédit, on parle de créer de la monnaie (donc de ne plus faire de la maîtrise de l'inflation la priorité) et on multiplie par trois les moyens du FMI. Cela se rajoute aux plans de relance existant d'ampleur très disparate (1,3% du PIB en France, plus de 5% aux Etats-Unis, plus de 7% en Chine).

Eviter de redescendre la pente

Pour cela, les institutions ne sont pas prêtes à dessiner les règlementations de la finance de demain de façon exhaustive. Les paradis fiscaux sont toutefois dans le collimateur, tout comme les fonds spéculatifs et les agences de notation, suspectés d'avoir participé à l'intensification de la crise. Un premier travail d'identification a été fait. Des mesures que l'on espère dissuasives sont à venir pour les contraindre à plus de vertu.

Mais ira t'on jusqu'au bout des réformes attendues du système capitaliste ? Il faudrait pour cela rentrer dans un cercle vertueux, créer un alliage « moral », fait d'intelligence, de courage et de sens du collectif. La difficulté est qu'il faudra en instiller dans la politique, dans les banques, dans les institutions boursières, dans les entreprises, dans nos villes et aussi dans nos actions de tous les jours. C'est à ce prix que nous pourrons réparer durablement le système économique mondial. Mais comme nous ne trouvons pas cet alliage en suffisance à l'état naturel, il faudra être capable d'en synthétiser les composantes. Cette synthèse devra s'appuyer sur des catalyseurs communément appelés règlementations qui seront produits de la façon suivante :

» Il faudra réformer le système bancaire et ce de façon dynamique : Les produits existants qui ont des effets pervers sur notre économie devront être mieux encadrés (titrisation, critères d'attribution des crédits) voire supprimés (Hedge Funds). Des nouveaux produits bancaires ne devront pas être mis sur le marché sans que l'ensemble de leurs effets pervers potentiels n'aient été analysés par une structure internationale.

* Il faudra mieux faire cadrer l'intérêt des actionnaires et celui de la population. Une entreprise qui licencie sans reclasser ne pourra distribuer de dividende à ses actionnaires, mais devra dans ce cas là investir exclusivement pour l'avenir de l'entreprise.

» Il faudra faire en sorte que les hausses fiscales (ex : notre ville) soient moins fortes pour les plus fragiles.

» Il faudra faire apparaître pour les entreprises des chartes morales labellisées (répartition des bénéfices entre salariés, actionnaires et investissement, limites de rémunération des dirigeants, pas de stock-options pour les grandes entreprises, pas de recours aux parachutes dorés, pas de licenciements boursiers sans procédures de reclassement, formation des salariés, pas de délocalisations ...). En cas de transgression, on aura recours à des sanctions adaptées.

On achèterait « moral » comme on achèterait « bio ». Et en cette période, le moral n'a pas de prix. Alors finissons par cette touche d'utopie ! ■

Sommaire

» 2 - L'édito

» 3 - Agglo Mode d'emploi

» 4 - Points de vue

» 5 - Sept propositions au crible

» 6 - Intercommunalités : des structures non démocratiques

» 7 - *2008 - 2009* A West Side Story : Boulogne-Billancourt

» 8 - Vos élus au conseil municipal

BBO#55:BBO 16/04/09 0:31 Page 3

par Pierre Gaborit

AGGLO MODE D'EMPLOI

La France compte 36 000 communes. Cela explique que les regroupements intercommunaux soient anciens et nombreux.

Les syndicats intercommunaux ont fleuri depuis le début du XX^{ème} siècle. Pour l'assainissement et l'éclairage, missions pour lesquelles le cadre communal était trop exigu.

Dans la période récente des regroupements plus amples ont vu le jour : les communes urbaines autour des grandes villes de province pour les projets d'investissements lourds et les communautés d'agglomération créées par la loi du 25 juin 1999, dite loi Chevènement. Pour ces communautés, il y a trois grandes nouveautés :

- il s'agit d'établissements publics intercommunaux à fiscalité propre (la taxe professionnelle et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères leur sont transférées par les communes membres) ;
- le Préfet joue un rôle décisif pour la détermination du périmètre de l'agglomération, sa modification et éventuellement sa fusion avec d'autres communautés ;
- leurs compétences sont déterminées par la loi, mais avec une certaine souplesse : certaines compétences sont obligatoires, mais les agglomérations peuvent en limiter le champ aux opérations d'intérêt communautaire, les autres facultatives.

Un grand succès

Aujourd'hui, 171 communautés d'agglomération existent (dont 77 constituent des ensembles de plus de 100 000 habitants). 3 000 communes et 21 000 000 habitants sont concernés et leurs compétences couvrent des domaines essentiels pour la vie quotidienne des citoyens (aménagement, développement économique, habitat...).

Des problèmes sérieux

Malgré ce succès, nombre de problèmes subsistent :

- beaucoup d'agglomérations se sont constituées pour des raisons tenant davantage à la proximité personnelle ou idéologique des maires qu'aux réalités de terrain. Ainsi, les élus de gauche se sont-ils élevés contre la création de la communauté d'agglomération Val de Seine, ne comprenant que deux communes, Boulogne Billancourt et Sèvres, dont la taille n'est pas comparable ni la complémentarité suffisante pour déboucher sur des projets communs ;
- la motivation fiscale a souvent pris le pas sur la volonté de promouvoir des projets communs : Boulogne-Billancourt par exemple échappe au prélèvement d'une part du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France et les bases de la taxe professionnelle Renault, son principal contribuable, ne sont plus écrêtées, d'où une économie très substantielle. Pour des raisons symétriques, la communauté d'agglomération Val-de-Seine est loin de dépenser toutes ses ressources puisqu'elle en reverse une bonne partie aux communes (65 000 000 € en 2007 pour Boulogne-Billancourt) ;
- la représentation des oppositions est à la discrétion des communes en contradiction avec les scrutins municipaux et régionaux qui réservent une place aux représentants des oppositions. Il faut mettre fin à ce déni de démocratie. Soit en imposant par la loi la représentation des groupes d'opposition des conseils municipaux, soit en instituant l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires avec un mode de scrutin voisin de celui des élections municipales.

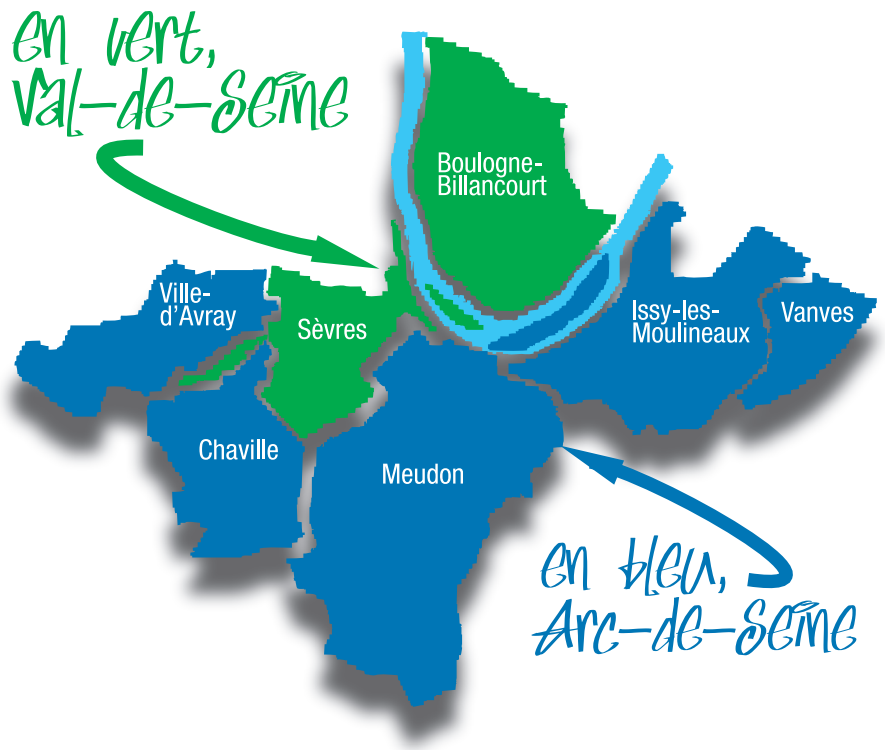

L'île Seguin vue par l'atelier d'architecture Castro Denissof Casi

Et le Grand Paris ?

Périodiquement, le pouvoir politique se pose le problème de la suppression de certains échelons administratifs. Le succès des for-

BBO#55:BBO 16/04/09 0:31 Page 4

Agglo mode d'emploi

(suite de la page 3)

mules de communautés urbaines et de communautés d'agglomération a été pour Nicolas Sarkozy l'occasion de réévoquer cette question dont il a confié l'examen au comité Balladur qui vient de rendre ses conclusions et il a été jusqu'à désigner un secrétaire d'Etat, Christian Blanc, pour s'occuper de la question du « Grand Paris ».

Aujourd'hui, deux stratégies s'affrontent :

- le comité Balladur (voir notre encadré) a renoncé à la fusion des départements et des régions en province pour instaurer un mode d'élection commun pour ces deux instances et créer un « Grand Paris » qui serait constitué par la capitale et les trois départements de la Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint Denis et Val de Marne). En outre, dans ce « Grand Paris », les Conseils Généraux seraient supprimés, ainsi que toutes les communautés d'agglomération, et un conseil unique gérerait une commune d'environ 6 000 000 habitants :

- le second est celui de Bertrand Delanoë qui vient de créer un syndicat mixte « Paris Métropole » qui concerne 200 collectivités territoriales de Petite et Grande Couronnes. Dans un tel syndicat, les communes membres décideraient librement des compétences du syndicat sous réserve de ratification par les conseils municipaux et des projets d'envergure pourraient y voir le jour concernant toute la région Ile-de-France et même certaines régions limitrophes. Nous préférons, et de beaucoup, la formule du syndicat mixte auquel vient de se rallier le Conseil général des Hauts-de-Seine car la « recréation » de l'ancien département de la Seine, dissous il y a 40 ans par Paul Delouvrier, serait une incompréhensible régression. Non seulement cet ensemble serait, comme auparavant, dominé par Paris, mais encore laisserait-on de côté des éléments essentiels pour l'avenir de la région capitale comme les deux aéroports d'Orly et de Roissy ou les pôles de développement structurants que sont Saclay et les villes nouvelles. L'objectif est donc probablement politicien, visant à entraver l'action de Paris et de la région Ile-de-France, toutes deux dirigées par une majorité de gauche.

Au contraire, la souplesse de la formule du syndicat mixte permettrait de fédérer des instruments déjà actifs (collectivités publiques, syndicats et communautés) et renforcerait les solidarités financières à l'échelle métropolitaine. Ainsi pourraient voir le jour de grands projets, notamment de transport en commun comme la rocade du métro ou la ligne tangentielle desservant la Grande Couronne et gérée par RFF et la SNCF. Si on objecte que, pour tout cela, il faut une instance de coordination, rappelons qu'elle existe à Londres avec la Greater London Authority. Pourquoi la France ne serait-elle pas capable de faire la même chose ? ■

Points de vue

Bertrand Delanoë, maire de Paris

« J'assimile à un non-sens l'hypothèse d'une communauté d'agglomération qui engloberait Paris et ses trois départements limitrophes. (…) Selon certains, une telle hypothèse irait jusqu'à absorber dans une nouvelle entité les prérogatives des intercommunalités et conseils généraux de la petite couronne ainsi appelés à disparaître. Conséquence : c'est une structure de 6.500.000 habitants qui hériterait de compétences sociales majeures là où l'efficacité exige au contraire un traitement au plus proche du terrain. »

Les Echos

Jean-Paul Huchon, président de la région Ile-de-France

« Je réagis défavorablement à la création d'un monstre de 6.000.000 habitants et plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires, coupé des départements de la grande couronne et qui accentuera les inégalités entre les territoires de la région, qui a sa cohérence et qui mérite des politiques communes depuis le centre jusqu'à la périphérie de l'agglomération. (…) Sur le syndicat d'étude Paris Métropole, nous y sommes partie prenante. »

Le Monde.fr 5/3/2009

Et Nicolas Sarkozy…

Aux dernières nouvelles, Nicolas Sarkozy lancera officiellement le 29 avril le projet de Grand Paris et s'adressera à cette occasion directement aux Français. Affaire à suivre…

BBO#55:BBO 16/04/09 0:31 Page 5

Sept propositions retenues parmi les 20 du Comité Balladur

La position du Parti socialiste :

1 - Réduire à 15 le nombre des régions

L'expérience démontre que les regroupements autoritaires, notamment de communes, ont toujours échoué. En outre, on confine à l'absurde lorsqu'il est question de rattacher la Picardie à l'Ile-de-France alors qu'elle est entièrement tournée vers les départements du Nord et non vers la région parisienne.

2 - Elire sur une même liste les conseillers généraux et les conseillers régionaux

Ce serait introduire une confusion totale, les électeurs ne sachant plus qui ils élisent et pour quoi faire. La suppression des cantons, si elle ne créera pas un drame dans les grandes villes, heurtera la sensibilité des départements ruraux où le canton et son conseiller général ont une grande importance.

3 - Election des exécutifs des intercommunalités en même temps que les conseillers municipaux

Le procédé compliqué qui consistera à flécher sur la liste municipale ceux qui sont candidats pour l'exécutif des intercommunalités ne résoudra pas le problème crucial de la représentation des oppositions dans les interco (voir l'article de Béatrice Buguet).

4 - Création de 11 métropoles régionales (Lyon, Lille, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg, Rouen, Toulon et Rennes

Il paraît assez clair que cette idée crée un risque de vassalisation des départements éloignés du centre de la métropole. Pourquoi ne pas se contenter de la formule de la communauté urbaine qui fonctionne parfaitement, par exemple à Lyon, Bordeaux ou Marseille ?

5 - Suppression des services de l'Etat intervenant dans le champ de compétence des collectivités territoriales

La suppression des services d'Etat est dangereuse car on ne parle pas de transfert des moyens aux collectivités locales et le rôle de péréquation de l'Etat par le service public disparaîtra.

6 - Remplacer la taxe professionnelle par une taxe sur la valeur ajoutée et le foncier de l'entreprise

Cette proposition est un leurre car se cache derrière une autre proposition qui est de faire fixer par le Parlement l'objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale, ce qui revient à supprimer toute autonomie pour celle-ci.

7 - Création dès 2014 du Grand Paris avec fusion de Paris, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, suppression des intercommunalités et élection d'un conseil unique dont un certain nombre de membres siégerait aussi au Conseil régional d'Ile-de-France

Cette lubie régressive consistant à revenir 40 ans en arrière a deux inconvénients majeurs : il n'est pas raisonnable de vouloir faire gérer par un conseil unique une super-commune de 6.000.000 habitants qui nécessairement se substituera aux actuelles communes pour toutes les décisions importantes, notamment en matière d'urbanisme et de transports ; la recréation de l'ancien département de la Seine va marginaliser les départements de la Grande Couronne et couper le prétendu Grand Paris d'éléments essentiels tels que les aéroports d'Orly et de Roissy ou les pôles structurants de Saclay et des villes nouvelles. Et que deviendra dans tout cela la région Ile-de-France ?

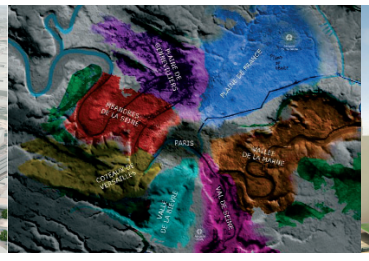

BBO#55:BBO 16/04/09 0:32 Page 6

Intercommunalités : des structures non démocratiques

Les intercommunalités, et notamment les communautés d'agglomération comme Val de Seine et Arc de Seine, sont des regroupements de communes qui décident de gérer ensemble un certain nombre de domaines. Elles prennent effectivement aujourd'hui, comme le montre l'article de Pierre Gaborit, des décisions très importantes à la place des communes.

Mais la loi de 1999 qui les a créées ne prévoit aucune obligation de les ouvrir aux oppositions municipales ! Le résultat est que certaines villes ferment complètement leur agglomération au débat démocratique, tandis que dans d'autres, les majorités ouvrent un accès sélectif aux oppositions, concédant quelques sièges, à la condition parfois de pouvoir décider elles-mêmes qui les pourvoira au nom de l'opposition. Pour Val de Seine, les maires de Boulogne-Billancourt et de Sèvres avaient laissé au premier mandat six sièges au total aux oppositions – depuis mars 2008, ce ne sont plus que quatre sièges, sur trente membres du conseil communautaire. Les oppositions toutes tendances confondues – socialistes, verts, associatifs, MODEM, et pour Boulogne la liste de droite non intégrée à la majorité municipale – sont donc représentées dans Val de Seine par seulement 13% des délégués ! Dans Arc de Seine, communauté d'agglomération présidée par André Santini, la représentation des oppositions a également été beaucoup réduite en mars dernier ; pour Issy-les-Moulineaux, André Santini a décidé d'en exclure tout représentant de la gauche.

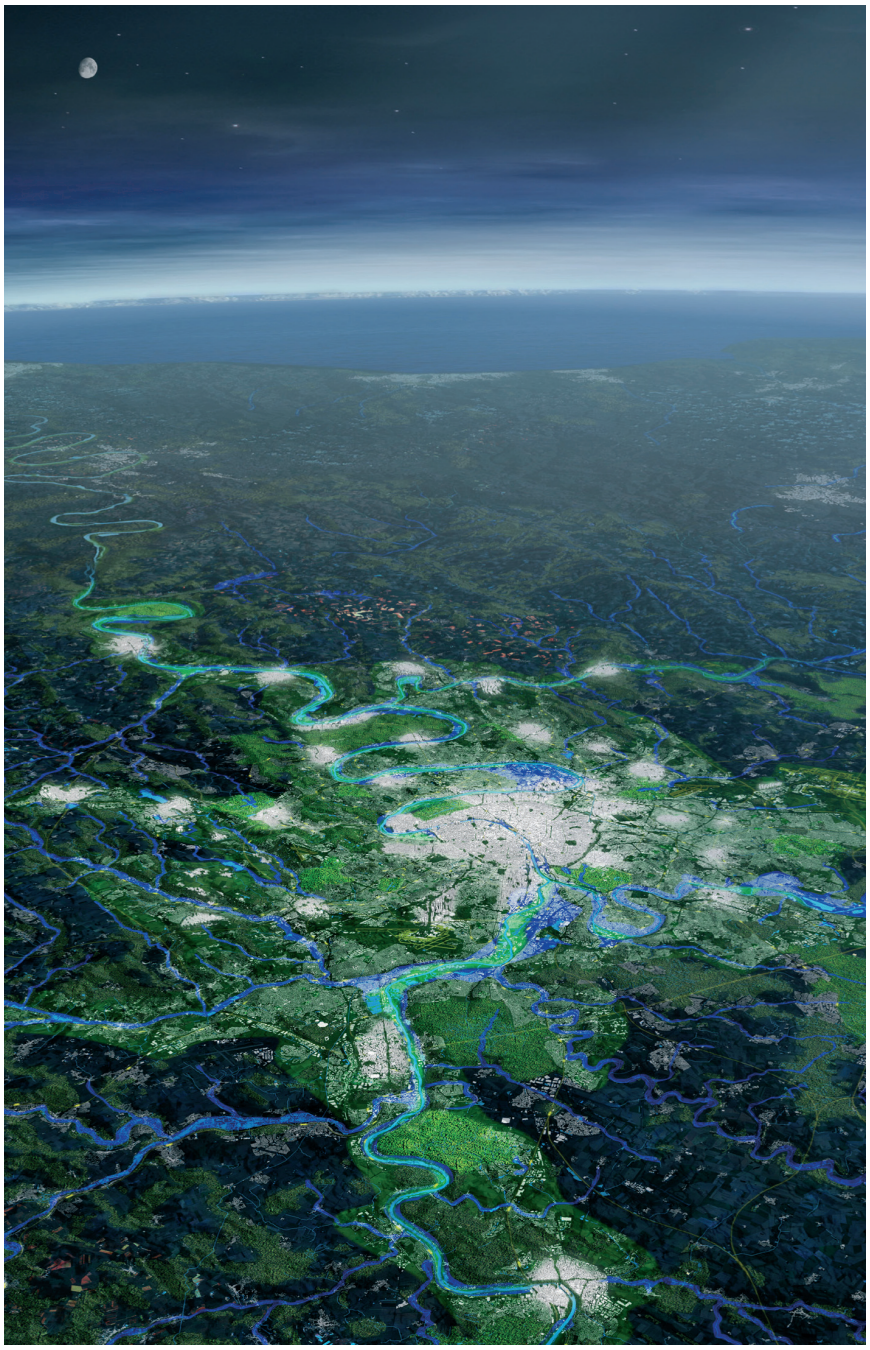

Ce ne sont pas là des conditions saines de décision. Val de Seine aujourd'hui, la communauté d'agglomération nouvelle demain, issue probablement de Val de Seine et Arc de Seine, gèrent des budgets énormes. Elles décident de l'aménagement de notre territoire, gèrent des services publics essentiels pour notre vie quotidienne, programment ou non des investissements, s'endettent… Dans tous les cas, il est indispensable dans l'intérêt général de faire des choix durables, confrontés très tôt à des points de vue divers - pas de délibérer à huis clos en club ! La performance ne peut pas naître du confinement frileux de quelques élus désireux de rester entre eux. La future agglomération Val de Seine / Arc de Seine s'annoncera sous des auspices très différents selon qu'elle fasse ou non place à un minimum d'équilibre démocratique. Plus largement, un appel national a été lancé pour demander aux parlementaires, dix ans après la création des communautés d'agglomération, de les faire enfin entrer dans le droit commun de notre démocratie : signez-le en ligne sur le site democratielocale.com ; dans les Hauts-de-Seine, il est déjà soutenu par plus de cinquante élus et de très nombreux citoyens.

Pour l'avenir, la représentation des oppositions n'est au demeurant pas l'unique voie indispensable de démocratisation des intercommunalités : en complément d'une clause de représentation proportionnelle, un mode d'élection directe des responsables d'agglomération permettrait d'accroître leur visibilité pour les citoyens ; il est également nécessaire de mettre fin à l'exclusion fréquente des femmes dans les intercommunalités : seules 5% des principales structures intercommunales (communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines) sont présidées par une femme. Le Bureau de la communauté, instance stratégique de décision, comprend dans Val de Seine trois femmes sur dix membres, et ne comprend dans Arc de Seine aucune femme. ■

Béatrice Buguet

BBO#55:BBO 16/04/09 0:32 Page 7

Marie-Hélène Vouette

mars 2008 - mars 2009

A West Side Story : Boulogne-Billancourt

Après une année de mandat de la nouvelle équipe municipale, il est temps de tirer un premier bilan

Point positif : un renouveau de la démocratie de proximité. Alors qu'il n'en avait pas l'obligation légale, le maire a accepté que l'opposition soit présente dans certaines instances municipales : commission d'appels d'offres, conseils d'administration des collèges, office municipal d'HLM. Nous pouvons aussi noter quelques innovations intéressantes: présence des associations dans les commissions d'attribution des logements, conseil municipal retransmis en direct sur le site Internet de la ville, création d'un stand des élus sur les marchés. Même si la composition des conseils de quartier reste très discutable et leur fonctionnement très décevant, l'opposition y est aujourd'hui représentée. Nous espérons que le conseil économique et social local et la conférence des familles permettront d'élaborer des projets ambitieux pour la ville.

Intercommunalité : de bien curieuses pratiques démocratiques

La communauté d'agglomération « Val de Seine » à laquelle appartiennent Boulogne -Billancourt et Sèvres et la communauté « Arc de Seine » 1 ont engagé un processus de rapprochement. Sur le fond, cette évolution peut se comprendre dans la mesure où le maintien de l'actuelle communauté « Val de Seine », isolée et démographiquement très déséquilibrée, n'était pas justifié. En revanche, ce qui est inadmissible, c'est qu'une telle décision ait été annoncée aux médias avant que les conseils municipaux en aient débattu. Nous n'avons toujours pas délibéré sur ce que pourraient être les compétences de cette nouvelle communauté d'agglomération, ni de la représentation démocratique en son sein (équilibre entre les communes, devenir des personnels concernés, représentation des élus d'opposition). **Nous avons donc voté pour le principe de cette fusion, en demandant à être associés à l'élaboration de ce projet.**

Le fabuleux destin de l'Ile Seguin : une mise sous tutelle de la ville

Depuis 20 ans, la droite municipale dans son ensemble a échoué à aménager l'Ile Seguin. Le Conseil général des Hauts-de-Seine a annoncé ses projets pour l'Ile Seguin. Rien de nouveau, le lancement d'études, encore! Autant dire qu'il ne s'est rien passé depuis les annonces de la conférence de presse du maire de juillet dernier. Quelles seront les conséquences financières de ces retards accumulés depuis des années ? Par contre, l'emprise du département sur ce projet et la mise sous tutelle de la ville de Boulogne-Billancourt se précisent. N'aurait-il pas été normal, logique, démocratique, que ce soit le maire qui s'exprime sur ce sujet ? Car, ne l'oublions pas, l'Ile Seguin appartient à la ville et non au département. Nous demandons au maire de **faire en sorte que les Boulonnais conservent la maîtrise de l'opération d'aménagement des terrains Renault et de l'Ile Seguin.**

Finances de la ville : la vérité si je mens

Il est normal qu'une ville recoure à la dette pour pouvoir investir dans les équipements publics. Mais Boulogne-Billancourt est excessivement endettée, environ 216 millions d'euros au 31 décembre dernier. Et à cela, il faut ajouter la dette de la communauté d'agglomération en forte hausse. Cette augmentation de la dette s'explique :

» par une accumulation d'opérations mal évaluées au départ (2 exemples d'une longue liste: rénovation du Château Buchillot passée de 2,7 M€ à 6,3 M€, rénovation de la piscine-patinoire passée de 7 M€ à 30M€)

» par des décisions inappropriées. Exemple : le nouveau pont sur l'Ile Seguin imaginé pour desservir la fondation Pinault devait être payé à moitié par François Pinault. La ville a pris des engagements financiers sans la moindre signature de M Pinault qui a donc pu se désengager sans régler la part prévue (10M€ de plus à la charge de la ville).

Cette réalité budgétaire provoque de fortes tensions entre les deux groupes UMP du conseil municipal qui ont pourtant géré ensemble la ville pendant plusieurs mandats, l'actuel premier adjoint ayant voté tous les budgets du précédent mandat sauf celui de 2008 ! A ceci, il faut ajouter la crise et ses conséquences (baisse des droits de mutation, moindre activité des entreprises, augmentation des dépenses à caractère social et de solidarité) et l'absence d'un réel plan de relance national. La crise va avoir pour conséquences la diminution des revenus des collectivités locales : baisse des droits de mutation, moindre activité des entreprises, augmentation des dépenses à caractère social et de solidarité. **Les élus du groupe @lternance ont voté contre le budget 2009 présenté qui augmente la fiscalité et l'endettement sans pour autant accentuer l'effort nécessaire en matière d'aide sociale et de logement.** Vu le caractère très dégradé de la situation budgétaire, il fallait prendre des mesures correctives. Mais celles proposées par le maire sont inappropriées car l'importante augmentation de la fiscalité est un contre-sens économique en période de crise. Elles sont injustes car la municipalité augmente uniformément les taxes ménages de 9% alors que dans notre ville, le taux de la taxe d'habitation est plus élevé que celui de la taxe sur le foncier bâti. Il fallait faire une distinction entre la taxe d'habitation, payée par toutes les familles, et la taxe sur le foncier bâti payée par les seuls propriétaires, en général économiquement moins fragiles.

Considérant qu'il est nécessaire de protéger au mieux les situations des personnes les plus exposées à la crise actuelle, et que l'augmentation des impôts ménages doit s'inspirer du principe d'équité fiscale qui repose, notamment, sur une convergence des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, **le groupe @lternance a proposé un amendement visant à une augmentation différenciée et non pas uniforme des taux. Notre amendement limitait l'augmentation de la taxe d'habitation à moins de 2% (taux d'inflation) pour les locataires et les propriétaires occupants, tout en n'aggravant pas la dette de la ville. Il a été refusé et par le maire et par le groupe *Unis pour Boulogne-Billancourt* présidé par M. Fourcade.** ■

[1] *Arc de Seine* : Chaville, Issy les Moulineaux, Meudon, Vanves, Ville d'Avray

l'opinion Oxygène

Laurianne Rossi

Exonération des heures sup : une mesure à contre-emploi

Après le triste record annoncé en janvier 2009 de 90 000 chômeurs supplémentaires, le mois de février accuse une nouvelle hausse de plus de 80 000 demandeurs d'emploi. Le nombre de chômeurs augmente désormais à un rythme inégalé, atteignant ainsi en deux mois les deux tiers des prévisions officielles pour six mois !

Et il est illusoire d'espérer une inversion rapide de cette tendance : 6 entreprises sur 10 affirment aujourd'hui être directement touchées par la crise, ce qui signifie qu'elles devront prendre demain des décisions sur l'emploi. Pour l'heure, les annonces de plans sociaux se multiplient :Alcatel, Seb, Continental, Total, Goodyear, Fnac,Amora…

Face à une situation aussi alarmiste, le gouvernement refuse de revenir sur le dispositif d'exonérations sociales et fiscales des heures supplémentaires, mis en place par la loi TEPA d'août 2007. Comment peut-il s'entêter à maintenir un tel dispositif, pour un coût annuel de 4,5 milliards d'euros, quand des centaines de milliers de suppressions d'emplois sont annoncées pour les mois qui viennent ?

La France est le seul pays au monde à avoir institué un système de destruction d'emplois financé par des fonds publics ! En effet, le nombre d'heures supplémentaires effectuées a augmenté de près de 40 millions entre le 4e trimestre 2007 et la même période de 2008, soit l'équivalent de 90 000 emplois à temps plein !

Véritable effet d'aubaine pour les entreprises (le recours aux heures supplémentaires devenant moins cher que l'embauche), ce système s'est d'ores et déjà révélé totalement contreproductif en matière de lutte contre le chômage et tout à fait inefficace en termes d'augmentation du pouvoir d'achat. Plus qu'un frein à l'emploi, il s'agit d'une prime à la non-embauche, touchant directement les détenteurs de CDD, les intérimaires et les salariés à temps partiels. Quant à l'amputation des recettes de la sécurité sociale résultant de ces exonérations, ce sont à nouveau les salariés qui devront financer la baisse de cotisations !

Le Parti socialiste réclame depuis plusieurs mois la fin de ce dispositif et l'instauration immédiate de mesures de soutien aux revenus des chômeurs et d'aide à la reconversion : prolongation de 6 mois de la durée d'indemnisation sur la base de 80 % du salaire, extension des contrats de transition professionnelle à l'ensemble des bassins d'emploi et allongement de la durée d'indemnisation à deux ans, augmentation du coût des licenciements pour les entreprises qui versent des dividendes ou rachètent leurs propres actions pour éviter les licenciements de pure convenance.

Quand le gouvernement acceptera-t-il de revenir sur cette politique dont il sait pertinemment qu'elle est une erreur ? Il est urgent d'abroger cette disposition qui, dans le contexte de récession économique actuel, est un véritable facteur d'aggravation du chômage !

Retrouvez-nous aussi sur le web…
http://boulogne-billancourt.parti-socialiste.fr/

Vos élus socialistes au conseil municipal

Marie-Hélène Vouette

Marc Fusina

Judith Shan

Jean-Michel Tisseyre

Martine Even

Permanence du groupe Alternance
92 rue de Billancourt

lundi et jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
le samedi de 10 h à 12 h et sur rdv.

Tél. : 01 48 25 63 61

email :
alternancebb92@orange.fr

blog :
http://boulognebillancourt.hautetfort.com

Boulogne-Billancourt Oxygène
91 bis, rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt
Tél/Fax : 01 46 04 59 07
Directeur de la publication :
Pierre Gaborit
Conception - réalisation :
CLC - Tél. : 01 74 30 07 50
Impression : VIC Services

N° ISSN 1251-8417
Numéro de commission paritaire 0710P11145

Bulletin d'abonnement

Nom :……
Prénom :……
Adresse :……
……
E-mail :……

6 € 4 numéros (1an)
10 € abonnement de soutien

Chèque bancaire libellé à l'ordre de BBO Oxygène, à adresser à :
BBO Oxygène,
91 bis rue d'Aguesseau
92100 - Boulogne-Billancourt